

Nouveau règlement-taxe sur les déchets

Trions mieux, payons juste !



Au cours de la réunion d'information sur le nouveau règlement-taxe sur les déchets

Mardi 12 décembre 2023 à 19h30

au Centre Culturel Wormeldange

nous expliquerons les principes fondamentaux du nouveau règlement, en vigueur à partir du 01/01/2024, et présenterons des simulations pour vous donner une idée de votre prochaine facture.

Élément supplémentaire

Résultats de l'analyse des déchets de 2021/2022 sur le territoire de la Commune de Wormeldange

N.B.: Votre poubelle grise a été dotée d'une puce électronique, nous permettant de comptabiliser le nombre de levées par les camions. Nous sommes en phase de test à partir du 01/12/2023 pour la vérification des puces.



Wormer
d'Rieslingsgemeen

Recycler, ça vaut le coup !